

Activation



« Toute personne a droit, si elle le désire, à accéder à un emploi et avoir le libre choix de son travail ! ». Cet article, de très nombreux pays l'ont validé en signant la déclaration universelle des droits de l'homme. Si, sur le principe, la majorité reconnaît ce droit comme fondamental, dans la réalité, il n'est pas toujours aussi simple de l'appliquer.

Trouver un emploi de nos jours n'est une chose aisée pour personne. De nombreux usagers souffrant d'une problématique de santé mentale comparent le chemin menant au travail à un véritable parcours du combattant. Ils sont là, tel des funambules au début de leur apprentissage, tout en haut du précipice, se posant mille questions, taraudés entre l'envie d'intégrer ce marché professionnel et les angoisses qui instillent un doute et créent l'incertitude. Entre le point de départ qu'est la santé mentale et le point d'arrivée qu'est l'emploi, le sentiment que seul un grand écart pourrait joindre ces deux extrémités est souvent bien présent. Beaucoup s'en sentent incapables, pas assez équipés, pas assez entraînés, pas assez accompagnés pour franchir ce gouffre... Le rêve est là, mais avant de pouvoir danser sur cette corde, le demandeur d'emploi doit jouer au funambule afin de trouver son équilibre. Pas facile de faire les premiers pas quand la vie ne tient qu'à un fil...

Le projet « Activation » vient en réponse à ces difficultés. Faire appel à un job coach, appelé « agent activation », c'est un peu comme permettre à l'équilibriste de s'équiper d'un balancier. Grâce à ce dernier, l'utilisateur prend confiance, se sent rassuré par cette présence et peut faire appel à ce contrepois quand, dans les moments d'inattention ou de souffrance, il ne se sent plus capable d'avancer. L'utilisateur reste toujours le moteur principal du projet, celui qui choisit la direction à prendre, celui qui fait un pas devant l'autre. L'agent activation quant à lui est présent pour **informer, accompagner, entraîner, coacher, identifier les obstacles, construire des outils**. Il permet d'éviter les dégringolades ou -au moins- d'atténuer les conséquences des éventuelles chutes. Il **encourage** l'utilisateur à remonter sur le fil en cas de problème, il est **mobile** et le suit chaque fois que c'est nécessaire. Au quotidien, l'« agent activation » est sur le terrain, il développe sans cesse **son réseau santé** mais aussi **professionnel** qu'il partage avec ses usagers. Grâce à ses connaissances, ses encouragements, il permet à l'« acrobate » de gagner en certitude. L'« agent activation » croit au projet professionnel de l'utilisateur et l'aide petit à petit à croire à nouveau en son propre potentiel.

Et quand enfin l'utilisateur peut danser sur le fil, se sent apte à faire le grand saut et acquiesce suffisamment d'autonomie, l'agent activation s'éclipse. Il n'est jamais bien loin et peut revenir à tout moment, mais jamais il ne s'impose car l'artiste, le seul, c'est l'utilisateur !!! Activation est un projet mené par deux asbl de la région de Liège : Article23 et l'Association Interrégionale de Guidance et de Santé (AIGS). Depuis plus de 10 ans, elles œuvrent au quotidien pour permettre à des personnes présentant un trouble de santé mentale d'intégrer le marché de l'emploi et de la formation en travaillant les 3 axes de base que sont : « choisir, obtenir et garder ». Ce projet novateur alliant les 3 champs (santé, emploi et formation) montre chaque année que l'insertion professionnelle d'un public atteint d'un trouble de santé mentale n'est pas un mythe, mais bien une réalité !

Activation – AIGS & Article 23

☎ Rue Saint-Lambert, 84 – 4040 Herstal ☎ 04/240 21 28 ou 0492/22 49 57 📧

m.damoiseau@aigs.be ou jeanmichel.stassen@article23.eu

☺ Marielle DAMOISEAU – responsable de projet & Jean-Michel STASSEN – responsable de projet